

Avant-propos

Cette publication présente une comparaison internationale approfondie des résultats des immigrés et de leurs enfants en matière d'intégration pour l'ensemble des pays de l'UE et de l'OCDE, ainsi que certains pays du G20. Elle est le fruit d'une coopération entre la Commission européenne (DG Migration et affaires intérieures) et la Division des migrations internationales de l'OCDE, dans le cadre d'un suivi régulier d'indicateurs comparables de l'intégration dans les pays de l'UE, de l'OCDE et du G20.

La présente publication est la troisième édition de la série de l'OCDE qui a débuté en 2012 avec la publication intitulée « Trouver ses marques : Les indicateurs de l'intégration des immigrés ». Elle s'appuie sur les données et les informations qui ont été rassemblées dans les deux premières éditions et dans le cadre des nombreux travaux menés sur les questions d'intégration par la Division des migrations internationales de l'OCDE. Elle a également bénéficié des données que lui ont fournies Eurostat et l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), le Centre de recherche et de formation sur les migrations de l'OIM (MRTC) et des éléments qui ont été spécifiquement demandés aux pays de l'UE et de l'OCDE. Cette publication n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien des Délégués du Groupe de travail de l'OCDE sur les migrations et des offices statistiques nationaux qui ont apporté leur précieux concours à la collecte de données pour ce rapport.

Le chapitre 1 présente les questions étudiées et propose un tableau de bord des résultats. Il contient aussi une classification des pays en fonction des similitudes de leur population immigrée. Le chapitre 2 présente des informations contextuelles sur la population immigrée, notamment ses caractéristiques sociodémographiques par rapport à celles de la population née dans le pays, des facteurs spécifiques à la population immigrée – par exemple le pays d'origine et la durée du séjour – et des informations sur la composition des ménages immigrés, par rapport aux ménages natifs.

Le cadre général étant mis en place dans le chapitre 2, le reste de la publication examine ensuite les indicateurs de l'intégration à proprement parler. Le chapitre 3 analyse les indicateurs clés des compétences des immigrés et de leur intégration sur le marché du travail. Il s'intéresse ainsi au niveau d'éducation des immigrés, à leurs compétences linguistiques et à leur degré de participation à des formations, à leur situation sur le marché du travail et à la qualité des emplois qu'ils occupent. Le chapitre 4 examine plusieurs aspects des conditions de vie : revenu du ménage, conditions de logement, état de santé et accès aux soins de santé. Le chapitre 5 porte sur l'engagement civique des immigrés et leur intégration sociale. Il présente certains aspects mesurables de la cohésion sociale, à savoir le sentiment d'appartenance au pays de résidence, la participation aux élections (pour les personnes naturalisées), la discrimination perçue et l'attitude de la société d'accueil à l'égard de l'immigration.

Cette publication comprend également trois grands chapitres spéciaux : le chapitre 6 sur les disparités entre les femmes et les hommes, le chapitre 7 sur l'intégration des jeunes d'origine immigrée et le chapitre 8 sur le suivi des « indicateurs de Saragosse » de l'UE

pour les ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire les citoyens de pays non membres de l'UE qui vivent dans un pays de l'UE.

La présente publication a été rédigée par Yves Breem et Cécile Thoreau en collaboration avec Elisabeth Kamm, sous la supervision de Thomas Liebig. Claire Rossi-De Vries et Jongmi Lee ont fourni un appui statistique. La publication a également bénéficié des contributions de Laurent Aujean, Rhea Ravenna Sohst et Elin Törnblom Duthu. Ken Kincaid a édité le texte et Joanne Dundon, Véronique Gindrey, Philippe Hervé, Lucy Hulett et Anna Tarutina ont apporté leur soutien pour la publication de l'ouvrage.

La publication a enfin tiré parti de commentaires utiles de Laurent Aujean (DG Migration et affaires intérieures) mais aussi de Jean-Christophe Dumont, Mark Pearson et Stefano Scarpetta (tous trois de l'OCDE), ainsi que des observations formulées par plusieurs responsables de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.